

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2013

ACTUALISATION DE LA LOI ORGANIQUE N° 99-209 DU 19 MARS 1999 RELATIVE À LA
NOUVELLE-CALÉDONIE - (N° 1381)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 38

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 25 de M. Gomes

AVANT L'ARTICLE 8

Supprimer les alinéas 4 à 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.